



Le 24 mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

DÉCORUM

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

COLLECTIVITÉS RURALES

L'hon. M^{me} Holt

VÉTÉRINAIRES

M. Savoie

L'hon. M. Finnigan

M. Savoie

L'hon. M. Finnigan

M. Savoie

L'hon. M. Finnigan

M. Savoie

L'hon. M. Finnigan

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

PONTS

M. Austin

L'hon. C. Chiasson

M. Austin

L'hon. C. Chiasson

M. Austin

L'hon. C. Chiasson

VÉTÉRINAIRES

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M. Finnigan

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. K. Chiasson

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M. Hickey

L'hon. M. Hickey

VOTE LIBRE

M. Coon

L'hon. M. LePage

M. Coon

L'hon. M. LePage

BUDGET

M. Monahan

L'hon. M. Kennedy

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

DÉCORUM

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bon après-midi.

[Traduction]

Madame la présidente, les actions du gouvernement actuel pendant la période des questions la semaine dernière étaient déplorables. En réponse à des questions, le ministre de la Santé a admis que lui-même et la première ministre avaient été mis au courant de la situation concernant eVisitNB avant de venir à la Chambre pour répondre aux questions du porte-parole en matière de Santé ; pourtant, ils n'ont pas fourni de réponse et ont choisi de s'adresser aux médias sur la question le jour même. Ils connaissaient la réponse, mais ont refusé de la fournir à la Chambre du peuple.

Au lieu d'essayer de répondre aux questions sur les services vétérinaires provinciaux, lesquels seront éliminés par le gouvernement, la première ministre a fait intervenir le procureur général et le ministre de la Sécurité publique, qui ont donné des réponses hors sujet et incohérentes à des questions très sérieuses. Il s'agit d'un comportement récurrent, car le gouvernement a fait la même chose juste avant la pause de Noël.

En tant que leader du gouvernement, la première ministre peut-elle confirmer qu'elle a ordonné aux ministres d'agir ainsi, ce qui constitue un manque de respect envers la Chambre, notre démocratie et les gens de la province que nous servons?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Notre gouvernement se concentre sur les gens du Nouveau-Brunswick. Nous sommes à l'écoute de ce que les gens du Nouveau-Brunswick nous disent et de ce qu'ils attendent des gens à la Chambre, ainsi que du travail qu'ils veulent nous voir accomplir. Ils nous disent très clairement deux choses. Ils veulent un accès aux soins de santé ; c'est donc pourquoi notre gouvernement se concentre sur des mesures qui permettent aux gens d'avoir accès aux soins virtuels aujourd'hui, demain et le lendemain. Nous veillons à ce que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès aux soins dans leur collectivité, près de chez eux, contrairement aux fermetures de services sous l'ancien gouvernement. Notre gouvernement élargit l'accès aux soins de santé primaires et veille à entretenir des relations solides avec le personnel infirmier et les médecins, afin que davantage de gens du Nouveau-Brunswick reçoivent les soins qu'ils méritent et dont ils ont besoin.

Parallèlement, nous travaillons très fort pour rendre la vie plus abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick. Je suis surprise que les gens d'en face n'aient pas entendu les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

observations selon lesquelles la vie ici devient de plus en plus coûteuse ; nous réduisons donc de 10 % les factures d'électricité des gens, nous mettons en place un plafonnement des loyers, nous imposons un gel de l'impôt foncier et nous travaillons sur les mesures...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je comprends donc que la réponse est oui, la première ministre a ordonné aux ministres d'agir ainsi.

COLLECTIVITÉS RURALES

Voici un autre comportement récurrent de la première ministre, Madame la présidente. En ce qui concerne les régions rurales du Nouveau-Brunswick, la première ministre n'a absolument aucun respect. En tant qu'ancienne députée de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, circonscription où les gens l'ont accueillie à bras ouverts, elle a insulté ces derniers lorsqu'elle a dit publiquement qu'ils étaient peu instruits et peu sophistiqués. Elle s'en prend maintenant aux régions rurales du Nouveau-Brunswick et aux agriculteurs en imposant des compressions dangereuses aux services vétérinaires provinciaux et en envisageant la fermeture insensible d'écoles rurales. La première ministre peut-elle expliquer aux gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick pourquoi elle leur manifeste un tel mépris et un tel manque de respect? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis toujours heureuse d'avoir l'occasion de parler de la circonscription de Bathurst-Est—Nepisiguit—St. Isidore. Ma famille et moi adorons la région et nous la visitons à chaque occasion qui se présente, même si je suis maintenant la députée de Fredericton-Sud—Silverwood.

Je viens d'une famille originaire de Salisbury. En fait, je viens de partager avec mon collègue, le ministre des Transports et de l'Infrastructure, un petit livre écrit par ma tante sur les ponts couverts du Nouveau-Brunswick. Ma tante Helen avait un studio, Helen's Studio, près de Salisbury, où elle faisait de l'art. Elle avait des dessins de chaque pont couvert de notre province.

Notre gouvernement écoute tous les gens de toutes les régions. Vous constaterez que je fais le tour de la province, que je visite les régions rurales et que j'écoute les gens. Notre gouvernement crée des solutions pour répondre aux besoins locaux. Il ne crée pas de solution unique pour tous, mais de solutions qui respectent la diversité du Nouveau-Brunswick.

Questions orales

[Traduction]

VÉTÉRINAIRES

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, la semaine dernière, nous avons appris que le gouvernement actuel veut supprimer les services vétérinaires destinés aux agriculteurs. Puisque les dépenses du gouvernement actuel sont effrénées, celui-ci s'en prend à un secteur qui est essentiel à la sécurité alimentaire au Nouveau-Brunswick.

Voici quelques exemples de postes budgétaires représentant des affectations qui pourraient facilement couvrir le coût des services vétérinaires. Sous ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 3 millions de dollars sont prévus pour un fonds d'infrastructure stratégique. Sous Gouvernement général, 5 millions sont prévus pour un programme d'infrastructure stratégique. Cela vaut la peine de noter que les deux postes budgétaires cités en exemple n'existaient pas auparavant. Sous Société de développement régional, il y a une initiative en matière d'infrastructure stratégique qui avait l'exercice dernier un budget de 2,5 millions et qui a maintenant un budget de 9,5 millions, soit une augmentation totale de 7 millions.

La première ministre autorisera-t-elle le ministre de l'Agriculture à utiliser les 15 millions de dollars que nous avons trouvés pour conserver ces services essentiels pour les agriculteurs? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. M. Finnigan (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Nous continuons de consulter les parties prenantes du domaine de l'agriculture pour mieux comprendre leurs préoccupations et envisager les meilleures formes de soutien que le programme pourrait apporter aux vétérinaires et aux producteurs, surtout dans les régions rurales et mal desservies de la province. Pour ce qui est de la transition, nous accordons la priorité à la collaboration avec les vétérinaires concernés et leurs employés. Certains vétérinaires ont déjà dit qu'ils établiront leur propre cabinet.

Le secteur privé s'est déjà adapté à la situation. Deux cliniques privées acceptent déjà de nouveaux clients équins, et une clinique privée a déjà recruté un nouveau vétérinaire pour les services équins. Les praticiens privés qui souhaitent élargir leurs services ont communiqué avec notre ministère à des fins de collaboration. De plus, un cabinet spécialisé a communiqué avec nous pour savoir quel soutien il peut apporter aux cabinets vétérinaires pour grands animaux dans la province.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Madame la présidente, nous comprenons à quel point la mesure est difficile pour nos...

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous n'avons toujours pas obtenu de réponse.

[Traduction]

Madame la présidente, la semaine dernière, le ministre de l'Agriculture a dit à la Chambre que le Nouveau-Brunswick est l'une des deux seules provinces qui fournissent des services vétérinaires financés par la province. L'observation serait exacte si le ministre ne parlait que des vétérinaires. Toutefois, en réalité, chacune des autres provinces du Canada a des laboratoires provinciaux. Notre province sera la seule province du pays qui n'aura que des laboratoires privés. Le ministre aurait-il l'obligeance de mettre le tout au clair et de ramener le cheval à l'écurie? Autrement, poursuivra-t-il sa chevauchée sauvage pour éliminer les services vétérinaires destinés aux agriculteurs de la province?

[Original]

L'hon. M. Finnigan (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Nous continuons d'apporter un soutien à l'agriculture dans la province. Voici quelques données. Un nouvel investissement de 2 millions de dollars est prévu pour notre stratégie pour la croissance du secteur agricole de la province. Il y a un nouvel investissement de 750 000 dollars pour une stratégie sur les boissons et les aliments locaux, un investissement de 1,5 million pour le fonds d'investissement stratégique et un investissement de 8,5 millions pour le Partenariat canadien pour une agriculture durable. Il s'agit en tout d'un soutien provincial de plus de 7,6 millions de dollars par année pour le secteur agricole, sans même parler des services techniques que nous fournissons ni du programme de gestion des risques de l'entreprise qui protège les agriculteurs en cas de sécheresse ou d'autres phénomènes, comme ce que nous avons vu l'été dernier. Nous apporterons un soutien à nos agriculteurs et à nos producteurs. Nous veillerons à ce que la transition des services vétérinaires améliore les choses.

[Original]

Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, il y a un autre exemple d'un programme d'initiatives stratégiques dans un des postes budgétaires. Je

Questions orales

dirais que les agriculteurs de la province et la sécurité alimentaire sont des éléments assez stratégiques, Madame la présidente.

Comme d'habitude, nous devons approfondir un peu pour interpréter les propos de la première ministre et de ses ministres. Le ministre de l'Agriculture a déclaré publiquement que 75 % des services vétérinaires fournis ne concernent pas des questions liées au bétail commercial et que 25 % des services sont fournis aux agriculteurs. Le contexte importe, Madame la présidente. Les chiffres fournis par le ministre concernent-ils seulement les appels aux vétérinaires ou seulement les services de laboratoire? Les parlementaires du côté du gouvernement ont-ils combiné les chiffres pour les appels aux vétérinaires et ceux pour les services de laboratoire pour créer leur récit? Un appel au vétérinaire au sujet d'un cheval équivaut-il à un seul appel? Ce serait logique, mais un appel au vétérinaire au sujet de 300 bovins laitiers équivaut-il aussi à un seul appel? Quel pourcentage des appels aux vétérinaires concernent le bétail commercial, et comment le calcule-t-on? Quel pourcentage des services de laboratoire concernent le bétail commercial?

[Original]

L'hon. M. Finnigan (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Merci, Madame la présidente. Nous avons déjà tenu de nombreuses conversations avec nos associations de production alimentaire, et, bien qu'elles soient déçues de la décision, elles sont prêtes à travailler avec nous. Pas plus tard que ce matin, Madame la présidente, j'ai reçu un message de l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick, qui représente plus de 80 % des producteurs de la province. J'ai reçu un message qui faisait une ligne :

[Traduction]

Comment pouvons-nous vous aider à cet égard ?

[Original]

Le tout me dit que les producteurs sont prêts, qu'ils sont préoccupés, mais qu'ils sont prêts à travailler avec nous. Je suis certain que, avec leur aide et l'aide de toutes les autres parties prenantes, nous nous trouverons dans une meilleure situation lorsque la transition sera finie. Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Le gouvernement actuel essaie de convaincre les gens du Nouveau-Brunswick que tous les vétérinaires provinciaux transféreront simplement leurs activités au secteur privé. Nous savons tous que le gouvernement n'a pas du tout consulté les vétérinaires sur le sujet. Les vétérinaires ont été informés deux heures avant le dépôt du budget que leur emploi prendrait fin dans un an. Comment le gouvernement actuel peut-il garantir que les vétérinaires qui sont sur le point

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de perdre leur emploi ne trouveront pas du travail ailleurs? Nous avons déjà une pénurie de vétérinaires pour grands animaux, et les compressions aggraveront la situation.

Ces vétérinaires ont suivi une formation professionnelle, mais ce ne sont pas nécessairement des entrepreneurs. Quel est le plan du gouvernement actuel pour aider les vétérinaires provinciaux sans aucune expérience entrepreneuriale à réorienter leur carrière pour devenir propriétaires d'entreprise en plus d'être vétérinaires? Les parlementaires du côté du gouvernement pensent-ils que les vétérinaires pourront faire le même travail qu'ils font aujourd'hui en plus de faire tout le travail administratif, logistique et financier nécessaire pour lancer une entreprise? Expliquez-nous votre plan.

[Original]

L'hon. M. Finnigan (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Madame la présidente, nous maintenons le poste de vétérinaire en chef afin de continuer à travailler avec la SPANB, soit l'agence qui protège les animaux, et afin d'assurer une surveillance continue des préoccupations relatives aux maladies et au bien-être des animaux dans l'ensemble de la province. Madame la présidente, nous savons que certaines régions du Nouveau-Brunswick ont de la difficulté à avoir accès aux services.

Toutefois, il y a toutes sortes de choses, comme l'innovation dans le service privé, qui offrent des solutions de rechange pour accéder à des soins comme la télémédecine. Nous avons également prévu une année de soutien et de surveillance pour voir quels besoins se font sentir. Il y a de nombreuses mesures préventives que les propriétaires d'animaux peuvent aussi prendre pour prévenir les urgences afin de réduire la pression sur les services vétérinaires d'urgence. Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

PONTS

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Je voudrais profiter de l'occasion pour soulever une question qui touche des centaines de personnes de Grand Lake. Le pont de Newcastle Centre est une infrastructure essentielle à collectivité depuis plus de 70 ans. Il a permis aux gens de la collectivité et aux visiteurs de se rendre dans les régions voisines et aux agriculteurs ainsi qu'aux propriétaires de petites entreprises de poursuivre leurs activités quotidiennes. Le MTI nous a informés en mars dernier que le pont serait fermé en raison de son état de dégradation et que trois options seraient envisagées : remplacer le pont actuel par un pont modulaire à une voie, construire un nouveau pont à deux voies ou fermer le pont à la circulation et utiliser un détour. Il semble que le ministre ait décidé de fermer le pont et d'opter pour un détour, ce qui est source de consternation tant pour la municipalité et les gens de la région que pour moi. Le ministre

Questions orales

des Transports et de l'Infrastructure se rend-il compte des répercussions sociales que la mesure aura sur les gens, les agriculteurs et les entreprises?

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face de la question. Le pont n° 1 de la crique Newcastle dessert en fait la collectivité depuis plus d'un siècle.

Je comprends la situation — nous avons tous nos habitudes. Lorsque je quitte mon hôtel pour venir ici le matin et que je dois faire un détour, cela me dérange, car j'ai l'habitude de toujours emprunter le même chemin. Je suis sûr que les gens de la région vivent la même situation. Évidemment, je comprends qu'il y ait des préoccupations quant à la proposition d'un chemin de détour au lieu du pont.

Nous cherchons à créer une voie de liaison qui sera fiable toute l'année. Ces dernières années, l'ancien pont a été sujet à des inondations au niveau des accès. Construire simplement à la va-vite un nouveau pont au même endroit ne résoudrait pas la question des inondations et entraînerait des coûts considérables. Je n'ai pas beaucoup de temps pour tout dire, mais ce que nous proposons, c'est un autre parcours qui empruntera la rue Cedar.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, en tant que conservateur sur le plan des finances, je comprends tout à fait que le ministère cherche la façon la plus financièrement efficace de fournir des services à la population, mais voilà pourquoi j'ai bien du mal à comprendre la décision du ministre. Le ministre est-il conscient que le détour recommandé passera par la construction d'environ 5 km de nouvelle route dans la forêt, dans une zone minière?

Le MTI prévoit le strict minimum pour construire la nouvelle route, 5 millions de dollars, mais il ne sait même pas dans quoi il s'embarque — il suffit de poser la question aux gens de la région. La réalité est que le chemin de détour ne constitue pas une solution efficace sur le plan financier. Madame la présidente, le ministre est-il conscient que la construction d'un nouveau pont permettra en fait, pendant la durée de vie de l'ouvrage, d'économiser l'argent des contribuables? Le ministre ne conviendrait-il pas que les projets d'infrastructure devraient s'appuyer sur les meilleures solutions financières à long terme applicables à la durée de vie d'un actif, et pas seulement sur une feuille de calcul à court terme?

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face. Comme je le disais, le parcours proposé passera par la rue qui porte le nom de Cedar, mais une partie suivra un nouveau tracé qui contournera les zones qui, selon les études géotechniques, ne répondent pas aux critères. Nous sommes actuellement à l'oeuvre. Nous réalisons actuellement les études géotechniques pour vérifier les conditions du sol et nous

Questions orales

assurer qu'une route peut effectivement être construite là où nous allons et là où nous voulons aller. Ce que nous proposons, c'est un type de route à deux voies recouvertes d'enduit superficiel. Nous proposons une solution de rechange assez bonne.

Lorsque nous examinons le pont actuel... Encore une fois, construire simplement un pont au même endroit ne réglerait pas la question des inondations au niveau des accès. Nous devrions composer avec des coûts accrus de construction d'un pont, mais ni la question des crues printanières ni la situation liée aux accès ne seraient réglées. Pour y parvenir, Madame la présidente, il faudrait réaliser beaucoup plus de travaux.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, nos chiffres nous montrent une réalité différente. Nous constatons en effet que, sur la durée de vie à long terme de l'actif, la construction d'un nouveau pont coûterait en fait moins cher que la construction d'un nouveau chemin, dont le ministre ne connaît même pas les tenants et les aboutissants.

Je sais que le ministre des Transports et de l'Infrastructure mène plusieurs affaires de front. Il y a des milliers de kilomètres de routes et de ponts dans la province. Je comprends la charge de travail et les décisions qui doivent être prises par le ministre et son ministère. Toutefois, il ne faut pas privilégier le gain à court terme au détriment de l'efficacité financière à long terme, et c'est exactement ce que font le ministre et son ministère.

Madame la présidente, je pense qu'il faut trouver une bretelle de sortie — excusez le jeu de mots — pour le ministre. Je crois qu'il conviendra — ou qu'il devrait convenir —, lorsqu'il examinera l'avantage financier à long terme, qu'il est simplement moins coûteux de construire la route, même si elle est dotée de bretelles d'accès et de sortie, et malgré la saison des inondations dans la région. Il est possible de le faire. Une telle chose a déjà été faite. Les députés d'en face n'ont pas besoin de réinventer la roue. Madame la présidente, le ministre aurait-il l'obligeance de simplement faire ce qui s'impose, de faire preuve de bon sens et de bien vouloir entendre raison? Construirait-il le pont à moindre coût pour les contribuables, renforcerait-il la cohésion sociale et mènerait-il le projet à bien? Le fera-t-il?

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci encore une fois au député d'en face. Dans de telles situations, nous devons chercher à maintenir une voie de passage. Nous voulons construire une route qui garantira aux gens une voie de passage tout au long de l'année — non seulement en hiver ou en été, mais aussi au printemps. Nous envisageons un réalignement de la rue Cedar, ce qui permettra d'assurer une voie de liaison fiable toute l'année. Ce sera un pont à deux voies recouvertes d'enduit superficiel au lieu d'un pont à une seule voie.

Madame la présidente, résoudre le problème des accès au pont entraînerait une augmentation du coût du projet, qui est déjà élevé. Nous avons donc décidé d'opter pour un

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

réalignement, solution qui, à long terme, s'avérera plus avantageuse. Il sera, sur le plan financier, plus responsable de procéder ainsi. Merci, Madame la présidente.

VÉTÉRINAIRES

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Madame la présidente, les vétérinaires de la province ont été mis à pied, et les agriculteurs s'inquiètent de la disponibilité des services pour les moments où leurs animaux seront malades. Tout comme nous, de ce côté-ci de la Chambre, ils seraient prêts à parier leur exploitation agricole que la province ne sera pas prête à commencer, d'ici à la fin de l'année, la transformation radicale des services vétérinaires provinciaux.

Hier, la New Brunswick Equestrian Association a affirmé que l'échéancier de neuf mois proposé manque dangereusement de réalisme. Des agriculteurs rapportent que la première ministre leur a dit hier, à St. Stephen, que les vétérinaires mis à pied recevraient gratuitement le camion et l'équipement nécessaires pour ouvrir leur propre clinique mobile. Est-ce vrai? Combien de vétérinaires provinciaux accepteront l'offre de la province? L'offre ne s'adresse-t-elle qu'aux vétérinaires qui ont été mis à pied, ou vise-t-elle aussi les vétérinaires actuels et les cliniques pour petits animaux qui voudraient élargir leur éventail de services en offrant des soins vétérinaires pour grands animaux?

[Original]

L'hon. M. Finnigan (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Merci, Madame la présidente. La transition des services provinciaux de médecine vétérinaire à un système plus durable et moderne s'étendra sur une période de trois ans. Pendant la transition, il y aura une communication constante avec nos parties prenantes, telles que l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick, qui représente la majorité des agriculteurs de la province, ainsi que nos producteurs laitiers et les producteurs de volaille, de porc et de bétail.

[Traduction]

Nous sommes aussi convaincus que les animaux équins et de compagnie continueront d'avoir accès à des services vétérinaires dans l'ensemble de la province, puisque les vétérinaires du secteur privé ne seront plus en concurrence avec le secteur public.

Madame la présidente, nous veillons à ce que la période de trois ans soit suffisante pour mener les consultations et rencontrer les parties prenantes d'un bout à l'autre de la province. Nous voulons veiller à ce qu'elles soient entendues et apporter des ajustements afin d'en arriver à une meilleure...

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci. Nous voudrions encore obtenir des renseignements à l'égard de l'engagement pris hier.

Questions orales

Un vétérinaire de la province récemment entré en fonction auquel j'ai parlé au cours de la fin de semaine m'a dit qu'il n'avait jamais imaginé, après l'obtention de son diplôme, devoir composer avec la responsabilité d'exploiter une entreprise et de gérer la facturation, les appels pour la prise de rendez-vous et les commandes de matériel. Il y a certainement une dimension commerciale, et lorsqu'une personne travaille seule à titre de vétérinaire sans avoir de remplaçant, elle peut se retrouver à travailler 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Au cours de la dernière semaine, le ministre a dit que son ministère tenait des discussions avec des vétérinaires de la province, des vétérinaires du secteur privé, des propriétaires d'entreprise, des agriculteurs et des organismes qui les représentent. Ce sont là des discussions qui auraient dû avoir lieu avant. Pourtant, avant même d'obtenir des réponses, le ministre a affirmé la semaine dernière qu'il garantissait que les services seraient meilleurs une fois qu'il aurait effectué les compressions. Il y a beaucoup d'incertitude, et la situation donne véritablement l'impression d'un grand désordre. Monsieur le ministre, garantisiez-vous que vous ne supprimerez pas les services vétérinaires provinciaux dans certaines régions, notamment dans les régions éloignées qui ne sont pas en mesure de répondre aux besoins, tant que des services de remplacement ne seront pas en place, même si votre échéancier...

L'hon. K. Chiasson (Tracadie, ministre des Affaires autochtones, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Savez-vous quoi? Si les vétérinaires du secteur public se consacraient strictement à l'industrie bovine et agricole, nous n'aurions pas une telle discussion aujourd'hui. La conversation serait bien différente. Comme l'a souligné à plusieurs reprises le ministre, la réalité, c'est que, plus de 75 % du temps, les vétérinaires de notre service public offrent des services à des chevaux d'activités récréatives. Nous sommes convaincus que les vétérinaires du secteur privé pourraient et devraient s'occuper du créneau en question. Pour illustrer le tout et vous donner un exemple, quelques jours à peine après l'annonce, une clinique vétérinaire privée de Saint-Antoine a engagé, dans la région de Caraquet, un vétérinaire pour qu'il offre des services aux grands animaux dans le nord-est. Il s'agit, en fait, d'une excellente nouvelle.

Madame la présidente, le plan de transition progressive est rigoureux et solide. Le ministère et le ministre assureront une transition en douceur. Merci.

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, Madame la présidente. Vous pouvez insulter les agriculteurs, mais ils savent ce qui les attend. Nous ne pouvons le nier.

Le ministre a dit qu'il avait manifesté, il y a 26 ans, comme jeune agriculteur, à un moment où les services vétérinaires étaient menacés de compressions. Il a changé son fusil d'épaule, maintenant qu'il siège au sein d'un gouvernement incapable de maîtriser ses dépenses. Il devrait pourtant bien comprendre l'état de stress dans lequel se trouvent actuellement des milliers d'agriculteurs.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous avons beaucoup parlé des vétérinaires, mais la fermeture du laboratoire provincial fait grimper le niveau d'anxiété d'un cran. Le ministre a dit que la plupart des autres provinces avaient déjà privatisé leurs services vétérinaires. Toutefois, savez-vous ce qu'elles n'ont pas fait? Elles n'ont pas privatisé les services de laboratoire. Cela signifie que ces provinces maintiennent toujours un contrôle rigoureux sur les diagnostics posés dans les exploitations agricoles et continuent d'assurer la surveillance et le traitement des éclosions de maladies.

La registraire de l'Association des médecins vétérinaires du Nouveau-Brunswick a indiqué que la perte de l'expertise fournie par le laboratoire placerait le Nouveau-Brunswick en deçà des normes, car chaque province dispose d'un laboratoire provincial. C'est important. Le ministre réexaminera-t-il la question et gardera-t-il notre...

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci beaucoup, Madame la présidente. Écoutons directement ce que disent les gens des services vétérinaires dans les collectivités. Voici un exemple de ma région, du Loch Lomond Veterinary Hospital, qui a publié une déclaration l'autre jour indiquant ce qui suit : Notre cabinet est bien préparé à répondre aux besoins additionnels en soins équins et à faciliter la transition pour la collectivité. Nous comptons actuellement quatre vétérinaires qui fournissent des services équins et, ce printemps, nous sommes ravis d'accueillir au sein de notre équipe une personne récemment diplômée originaire de la région. De plus, nous explorons activement des possibilités additionnelles de recrutement afin d'assurer une croissance et une stabilité continues.

Il s'agit d'un message du Loch Lomond Veterinary Hospital. Il offre des services sur un territoire s'étendant de St. Stephen à Moncton et jusqu'au nord de Fredericton.

Nous savons à quoi ressemblerait un budget sous l'opposition. Les parlementaires du côté de l'opposition ont très clairement indiqué qu'ils voulaient réaliser des compressions visant les universités et éliminer la Société de développement régional.

(Exclamations.)

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : À l'ordre.

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Les gens d'en face veulent imposer une taxe sur l'électricité, ce qui rendra la vie plus chère dans la province. Nous avons vu ce que leur leadership a donné. Ils ont élargi la taille de la fonction publique...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

VOTE LIBRE

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, dans le système démocratique canadien, l'organe législatif du gouvernement est destiné à l'exercice du pouvoir de légiférer. Toutefois, sous des gouvernements successifs, l'organe exécutif du Nouveau-Brunswick, incarné par le premier ministre et le Cabinet, a considéré que ce pouvoir lui revenait, et il a ainsi profité de sa majorité des voix pour rejeter systématiquement des projets de loi d'initiative parlementaire ainsi que des amendements apportés aux projets de loi d'initiative ministérielle, quel que soit leur bien-fondé. En règle générale, les parlementaires du côté du gouvernement sont assujettis à une stricte discipline de parti afin qu'ils votent conformément à la ligne du parti plutôt selon leur conscience ou les attentes de leur électeurat. Toutefois, dans de nombreuses assemblées législatives du pays, le vote libre est la norme dans le cas des projets de loi d'initiative parlementaire et des motions.

Jeudi, je présenterai le projet de loi 23, *Loi concernant le droit à un environnement sain*, pour qu'il soit lu une deuxième fois. La première ministre permettra-t-elle aux parlementaires du côté du gouvernement de voter en toute liberté selon les intérêts de leur électeurat et selon leur conscience?

[Original]

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Merci au député de l'opposition de la question. Je pense que, dans le processus du projet de loi 23 tel qu'il a été déposé...

Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à l'essor, au cours des deux dernières années, soit depuis que je suis le ministre responsable du portefeuille de l'environnement... Je peux vous dire que les discussions ont été honnêtes, franches et directes concernant autant l'air que l'eau.

Je vous dirais que, dans le cadre du processus législatif et du débat à venir cette semaine, nous continuerons de débattre de la question. J'espère que les arguments qui seront présentés permettront à mes collègues, à la fois de notre côté et du côté de l'opposition, de prendre une décision éclairée. Selon ce qui ressortira de la discussion, nous prendrons notre décision le moment venu. Merci.

[Traduction]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, la position du pouvoir exécutif sur le projet de loi 23 est devenue évidente, comme en témoigne, par exemple, la lettre que le ministre de l'Environnement m'a adressée ce matin. Le ministre vient de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

répéter en grande partie ce qui figurait dans cette lettre. La première ministre et les membres du Cabinet semblent peu disposés à inscrire dans la loi le droit à un environnement sain et écologiquement équilibré. Au contraire, ils se concentrent uniquement sur la mise à jour des lois environnementales ordinaires déjà en vigueur, qui réglementent la conduite et autorisent l'application par le gouvernement. Les gens n'ont alors d'autre choix que de se plaindre lorsqu'un règlement a été mal appliqué ou ignoré. En garantissant les droits environnementaux dans la loi, le projet de loi 23 vise à habiliter les gens à s'assurer de la protection de leur santé et de celle des écosystèmes, plutôt que de compter, pour cette protection, sur une gestion gouvernementale des comportements à risque pour l'environnement, laquelle a échoué à de nombreuses reprises par le passé. Madame la présidente, pourquoi la première ministre ne permet-elle pas à ses députés de voter en faveur du projet de loi? Pourquoi leur interdit-elle de le faire?

[Original]

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Les différents arguments seront justement entendus cette semaine lorsque nous débattons du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

La question qu'a posée aujourd'hui le député d'en face est complexe. En même temps, j'espère qu'il écoutera la réponse que nous lui donnerons. Nous examinons actuellement toutes les notes que nous avons reçues de toutes les parties prenantes au cours des deux dernières années. Au cours des deux dernières années, nous avons été très transparents pour ce qui est de consulter et d'écouter les parlementaires d'en face, entre autres, au sein du Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement, dont faisait partie le député d'en face.

À l'heure actuelle, je peux simplement vous répondre que nous évaluons le tout. L'intention du projet de loi 23 est logique. Il s'agit simplement d'une question de démocratie. La mesure nous pose un problème du point de vue juridique, et nous en débattons justement jeudi prochain.

[Traduction]

BUDGET

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Le budget révèle un changement de priorités troublant, qui devrait préoccuper tous les gens du Nouveau-Brunswick. Alors que les dépenses totales du gouvernement augmentent de 5,1 %, le coût du service de la dette publique progresse à un rythme plus de trois fois supérieur, soit 16,2 %. Il ne s'agit pas d'un déséquilibre mineur. C'est un avertissement clair qu'un gouvernement ne maîtrise plus sa trajectoire financière. Une part croissante de l'argent des contribuables est consacré

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

au paiement des intérêts, ce qui revient en fait à payer les décisions passées plutôt qu'à bâtir un avenir prometteur. Le gouvernement tente de justifier un budget alors que les coûts de la dette augmentent à un rythme alarmant et que les services essentiels sont laissés pour compte. Quelle garantie le ministre peut-il nous donner que la tendance actuelle ne se poursuivra pas et n'érodera pas davantage la capacité de la province à investir dans les services et les possibilités dont dépendent les gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Kennedy (Quispamsis, ministre des Gouvernements locaux, ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. En fin de semaine, les gens du Nouveau-Brunswick ont été choqués et attristés par une publication sur les réseaux sociaux de la députée de Miramichi-Est, qui a dit : Honnêtement, j'ai bien plus peur de M. Carney que je n'ai jamais eu peur de M. Trump. Pouvez-vous vous imaginer? Honnêtement, j'ai bien plus peur de M. Carney que je n'ai jamais eu peur de M. Trump.

Est-ce la position du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick, sous la direction par intérim du député de Saint John-Est, que nous devrions avoir moins peur du président Trump malgré ses politiques contre le Canada et contre le Nouveau-Brunswick? La députée a-t-elle moins peur de l'idée de M. Trump de faire de notre pays le 51^e État? A-t-elle moins peur des droits de douane punitifs, des guerres commerciales et de leurs répercussions sur notre industrie du bois d'oeuvre résineux? Il est tout simplement inconcevable qu'une députée puisse adopter une telle position. Elle pensait peut-être que les gens du Nouveau-Brunswick ne s'en rendraient pas compte, car elle semble avoir supprimé le message en question depuis. Une chose est certaine, Madame la présidente : on peut retirer la députée de l'Alliance des gens, mais on ne peut pas retirer l'Alliance des gens de la députée.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.